



## **VIDE-GRENIER dimanche 5 juin 2016 de 9 heures à 18 heures**

**Article 1 Objet :** L'association « Quartier Léon Blum - le Centre » en partenariat avec le conseil de quartier organise un vide-grenier le dimanche 5 juin 2016.

**Article 2 Horaire et lieu :** Le vide-grenier se tiendra de **9 heures à 18 heures**, à Bagneux dans les rues suivantes : rue Léon Blum après le parking Guimier, rue de la Lisette à partir de la rue des Bénards jusqu'à la rue de Fontenay et rue de la Division Leclerc.

**Article 3 Accès :** L'accès véhicule pour l'installation des stands sera ouvert aux participants uniquement de 7H à 8H45. Passé cet horaire, des barrières seront installées et aucun véhicule ne pourra plus stationner et circuler dans les rues occupées par le vide-grenier.

**Aucun véhicule ne doit stationner sur place.** Le remballage se fera à partir de 18H et devra être terminé à 19H au plus tard. **Les participants sont tenus de ne rien laisser sur place après leur passage par respect pour les organisateurs et les riverains.**

**Article 4 Conditions de participation :** L'inscription est de 7 euros (7 €) pour 2 mètres linéaires (4 m<sup>2</sup>) payable uniquement en chèque libellé au nom de l'association « Quartier Léon Blum-le centre » les jours de permanences ou par courrier. Le vide-grenier est strictement réservé aux non professionnels.

**Article 5 Emplacements :** La participation au vide-grenier ouvre droit à un emplacement de trottoir réservé et numéroté attribué par les organisateurs. Le nombre de places étant limité, les emplacements sont attribués en fonction de la date d'inscription et en priorité aux adhérents et aux riverains.

L'accès devant les portes et portails des riverains devra rester libre et dégagé pendant toute la durée du vide-grenier. Il est de surcroît interdit de suspendre ou d'adosser des affaires sur les grilles et portails des riverains.

**Article 6 Responsabilité :** La participation des enfants est sous condition d'accord et présence de l'autorité parentale. La participation du mineur au vide-grenier se fait sous l'entière responsabilité des parents. En aucun cas, la commune ou l'association n'assumera la surveillance des enfants. Chaque Participant est responsable des objets présentés à la vente. L'organisateur n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis sur les étalages.

**Article 7 Règlement :** La participation au vide-grenier entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non respect de ce règlement pourra entraîner l'expulsion du vide grenier.

**Article 8 Annulation :** L'association se réserve le droit de supprimer et/ou de reporter la manifestation, ou même d'en modifier les horaires en cas de nécessité.

**Article 9 Informations :** Elles seront diffusées sur le site internet de l'Association : <http://www.quartier-leon-blum-le-centre.info>. Celui-ci doit être consulté en particulier si les inscriptions sont closes ou en cas d'annulation.

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**